



Commune de DAUBENSAND

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 avril 2021, ouverte à 19 heures 00

PRÉSENTS : Mme Estelle BRONN, Maire, Mme Caroline DINDAULT, Adjointe au Maire, M. Christophe WEISS., Adjoint au Maire, Gabrielle SCHOELLKOPF, Angélique KREISS, MM. Jérôme DAVID, Frédéric LANG, Frédéric RUE, Mme Aurélie LOHMULLER, M. Thomas STARCK

Absents : Mme Nathalie CLAUSS donne pouvoir à Mme Gabrielle SCHOELLKOPF

2022 - 12: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 mars 2022

Chaque membre du conseil ayant été destinataire d'un exemplaire, ce P.V. est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2022 – 13 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif 2021 est présenté comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses de fonctionnement :	235 943,28 €
	Recettes de fonctionnement :	430 811,57 €
	Excédent de fonctionnement de l'exercice :	194 868,29 €
Section d'investissement :	Dépenses d'investissement :	50 054,58 €
	Recettes d'investissement :	70 917,74 €
	Excédent d'investissement de l'exercice :	20 863,16 €

Compte tenu du résultat antérieur reporté, l'excédent de clôture de 2021 se chiffre à **215 731,45 €**

Après avoir présenté le compte administratif, Mme Le Maire cède la présidence à Mme Caroline DINDAULT, et se retire de la salle.

Le Conseil Municipal, considérant la concordance avec les indications du compte de gestion, après en avoir délibéré,

APPROUVE A L'UNANIMITE

A l'issue de la délibération, Mme. Le Maire rejoint l'assemblée.

2022 – 14 : COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil Municipal, constatant que le compte de gestion du comptable de la commune retrace les mêmes écritures que le compte administratif, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le compte de gestion de l'année 2021 comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses de fonctionnement :	235 943,28 €
	Recettes de fonctionnement :	430 811,57 €
	Excédent de fonctionnement de l'exercice :	194 868,29 €
Section d'investissement :	Dépenses d'investissement :	50 054,58 €
	Recettes d'investissement :	70 917,74 €
	Excédent d'investissement de l'exercice :	20 863,16 €

Compte tenu du résultat antérieur reporté, l'excédent de clôture de 2021 se chiffre à **215 731,45 €**

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

2022 - 15 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme. Estelle BRONN, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	63 897,43 €
- un excédent reporté de :	130 970,86 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	194 868,29 €
- un excédent d'investissement de :	20 863,16 €
Soit un excédent de financement de :	20 863,16 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

-RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	194 868,29 €
-AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	52 000 €
-RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	142 868,29 €
-RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	20 863,16 €

2022 – 16 : BUDGET PRIMITIF 2022

Mme Le Maire synthétise les différentes réflexions menées lors du débat budgétaire.

Dépenses d'investissement prévues en 2022 :

- Remboursement de la dette : 20 930,19 €
- Aire de jeux : 64 000 €
- Renouvellement Parc Guirlande de Noël : 6 300 €
- Travaux salle des fêtes (ou logement) : 21 000 €
- Participation réfection passerelle ONF : 6 000 €

L'aménagement de la piste cyclable Daubensand – Gerstheim ne sera pas effectué en 2022. La participation de la commune à l'aménagement, est donc également reportée.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

Adopte le budget primitif 2022 selon la proposition qui suit :

Section de Fonctionnement :	Dépenses et recettes :	412 000,00 €
Section d'Investissement :	Dépenses et recettes :	110 000,00 €

2022 - 17 : IMPOTS DIRECTS LOCAUX - FIXATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2022

Par délibération du 13 avril 2021 le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 17,70 %

TFPNB : 39 %

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à

TFPB : 17,70 %

TFPNB : 39 %

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR LES MEMBRES PRESENTS

2022 –18 Divers, informations et communications

- M. Thomas STARCK informe les membres du conseil avoir rédigé au nom de la commune un courrier à la Région Grand Est.
En effet, un dispositif d'aide à l'achat de véhicules à faibles émissions de CO2 a été mis en place par la Région pour les communes situées en zone rurale.
Cependant, il a été constaté que la commune de DAUBENSAND n'est pas éligible au dispositif, alors qu'elle est extrêmement rurale (aucun commerce, aucune école, aucun service de santé et aucun transport en commun), contrairement aux communes voisines de RHINAU, BOOFZHEIM et OBENHEIM qui en bénéficient de ce dispositif.

De plus :

- les Daubensandois sont très dépendants de leur voiture (30 % d'entre eux l'utilisent pour leur travail situé à environ 30 km) ;
- les non-actifs souffrent de la même dépendance pour accéder aux services de la vie courante ;
- le village n'a plus accès aux services de transport en commun (la Région avait déjà fait le choix de supprimer la desserte de bus il y a quelques années).

L'objectif du dispositif étant de soutenir l'acquisition de véhicules plus propres pour les populations rurales qui n'ont pas d'autres choix que d'utiliser leur véhicule. La commune demande donc que leurs habitants puissent également bénéficier de ce dispositif, au même titre que les populations voisines, pourtant bien moins isolées.

- La commande de fleurs printemps/été 2022 a été effectuée. Une matinée plantation est prévue le samedi 14 mai.
- Mme Aurélie LOHMULLER informe du SMICTOM : les pneus abandonnés dans la nature peuvent être restitués au SMICTOM au maximum de 25 pneus (par commune).
- Mme Caroline DINDAULT a réceptionné plusieurs devis concernant l'accès handicapés :
 - Fourniture et pose d'une cabine élévatrice verticale en gaine maçonnée sur niveaux portes automatiques (accès mairie et salle communale par l'arrière) : 37 792 €
 - Fourniture et pose d'une plateforme monte-escalier oblique GANSER (accès bibliothèque) : 13 949 €
 - Fourniture et pose d'une plateforme verticale LEHNER (accès bibliothèque) : 13 097 €

Ces prix TTC ne comprennent pas la maçonnerie et ont une validité de 1 mois. Au vu de la conjoncture actuelle, les prix peuvent varier en fonction du coût des matières premières.

- Mme le Maire informe :
 - qu'elle s'est entretenue avec le gérant du FOOD TRUCK. Ce dernier propose une carte de produits locaux (tartes flambées, planchettes paysannes, boissons etc...). Il sera présent les mardis soirs 1 semaine sur 2 et fournira une tonnelle ainsi que tables et bancs.
La municipalité lui accorde la gratuité pendant 1 an pour les frais de raccordement électriques.
 - La DUP (Déclaration d'Utilité Publique) est lancée pour la piste cyclable. La DUP est une procédure administrative qui permet de réaliser une opération d'aménagement sur des terrains privés en les expropriant, précisément pour cause d'utilité publique. La DUP est obtenue à l'issue d'une enquête d'utilité publique.

Plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 20 h 55.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 17 mai 2022.